



PIECES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION A L'ORDRE

- Lettre de demande d'inscription au tableau mentionnant vos coordonnées postales, n° de téléphone et email
- Pièce d'identité en cours de validité
- Éventuellement, copie du décret de naturalisation ou date d'obtention de la nationalité
- Certificat de réception du diplôme ou diplôme définitif (plus éventuellement le diplôme de spécialité : DES...)
- Une photo d'identité récente (aux normes carte d'identité française)
- Attestation de responsabilité civile professionnelle
- Attestation de formation à la radioprotection des patients en cours de validité
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) en cours de validité
- Pour les personnes nées hors de France :
 - Casier judiciaire du pays de naissance datant de moins de 3 mois avec sa traduction par un traducteur assermenté auprès d'un tribunal européen
 - Acte de naissance avec le nom des parents

Documents fournis par le Conseil départemental à compléter sur place (mardi matin ou jeudi toute la journée) :

- Curriculum vitae à remplir entièrement
- Déclarations sur l'honneur

Si vous commencez un exercice : Contrat signé (remplacement, association, collaboration salariée ou libérale)

Pour être inscrit sur une liste de spécialistes (ODF, médecine bucco-dentaire, chirurgie orale) vous devez en faire la demande écrite avec un engagement sur l'honneur à pratiquer cette spécialité à titre exclusif.